



**Projet INTERREG-SFAT : Mise en place d'un pôle de
compétences à vocation régionale en Sécurisation Foncière et
Aménagement du Territoire**

Rapport de mission :
Suivi évaluation du guichet foncier de Miadanandriana
(12- 20 octobre 2006)

Xavier Augusseau (Cirad Réunion)
Christophe Delcourt (Cirad Réunion)
Manda Ramarijaona (HARDI)
Haja Andrianavalona (HARDI)
Sigrid Aubert (Cirad Réunion)



1. Objet et déroulement de la mission	3	
2. Miadanandriana	4	
2.1. Vers la finalisation du Pan Local d’Occupation Foncière (PLOF) du Fokontany d’Ambohimanjaka	4	
2.1.1. La précision géométrique des plans cadastraux numérisés	4	
2.1.2. Les données attributaires des différentes couches du PLOF	4	
2.1.3. Etat du PLOF initial	4	
2.1.4. Validation du PLOF par le PNF	5	
2.1.5. La mise à jour du PLOF	5	
2.1.6. <i>Le cadastre citoyen</i>	5	
2.1.7. Travail envisagé lors de la prochaine mission de suivi-évaluation	6	
2.2. Le devenir des parcelles en dotation	6	
2.2.1. Réunion avec Henri RAHARISON : 17/10/2006.....	6	
2.2.2. Modification de l’arrêté communal attribuant compétence du guichet foncier de Miadanandriana	7	
2.3. Programmation du PLOF communal.....	7	
3. Eléments pour la construction de l’étape 2.....	8	
3.1. Un nouveau partenaire : Le SIF	8	
3.1.1. Présentation du SIF	8	
3.1.2. Le Financement de la Plateforme SIF : Identification des priorités et allocation des ressources ..	10	
3.1.3. Relations entre le SIF et le PNF.....	11	Supprimé : 10
3.1.4. Les interactions envisagées avec le pôle de compétences SFAT	12	Supprimé : 11
3.2.1. Appui au Guichet foncier de Miadanandriana.....	12	Supprimé : 11
3.2.2. Appui au Guichet(s) foncier(s) de Moramanga : entretien avec M. Alain BERTRAND de l’URP Forêt et Biodiversité	13	Supprimé : 12
3.2.3. Appui au Guichet foncier Antanifotsy.....	14	Supprimé : 13
3.2.4. Entretien avec M. Gilon Meixner du SCAC	15	Supprimé : 14
4. ANNEXES	16	Supprimé : 15
4.1. Fiche Outil inventaire des informations foncières constitutives du PLOF initial	16	Supprimé : 15
Inventaire des informations foncières constitutives du PLOF initial.....	16	Supprimé : 15
4.2. Métadonnées du Plan Local d’Occupation Foncière (PLOF) de la commune de Miadanandriana.....	17	Supprimé : 16
4.3. Proposition d’arrêté communal.....	25	Supprimé : 20

1. Objet et déroulement de la mission

La mission s'inscrivait dans le cadre l'action 2 du projet et plus particulièrement sur le suivi évaluation de la mise en place du guichet foncier de Miadanandriana.

L'objet de celle-ci était de faire un point sur l'état d'avancement du PLOF initial en vue de sa finalisation sur le fokontany d'Ambohimanjaka. L'enjeu était également de mettre en place la méthodologie permettant d'étendre ce PLOF initial à l'ensemble de la commune.

Les membres de la mission ont profité de leur présence à Antananarivo pour préciser les pistes relatives à la préparation de l'étape 2 du projet.

Date	Matin	Après midi
Jeudi 12 octobre	Réunion de travail chez HARDI sur l'avancement des travaux du Guichet	
Vendredi 13 octobre	Visite de terrain : Services Fonciers de Miadanandriana et Guichet	
Samedi 14 octobre	Délégation régionale CIRAD, rencontre avec M. Partiot et récupération du logiciel	Réunion avec le Directeur de HARDI
Dimanche 15 octobre	Rédaction du rapport et des compte rendu	Visite de Ambohimanga : rencontre avec le représentant de Land Coalition
Lundi 16 octobre	Réunion sur le financement de la Plateforme SIF par Land Coalition	Réunion avec le PNF : - plateforme SIF, - PLOF initial
Mardi 17 octobre	Réunion avec M. Raharison : - dotation foncière	Réunion de travail chez HARDI
Mercredi 18 octobre	Réunion de travail chez HARDI, Rencontre de @SIGMA pour le calage des feuilles cadastrales	Réunion de travail chez HARDI
Jeudi 19 octobre	Réunion de travail chez HARDI	Réunion avec M. Gilon Meixner (SCAC) : pistes de cofinancement pour l'étape 2
Vendredi 20 octobre	Réunion de travail chez HARDI	Réunion avec Alain BERTRAND (CIRAD)
Samedi 21 octobre	Rédaction du rapport	

2. Miadanandriana

2.1. Vers la finalisation du Pan Local d'Occupation Foncière (PLOF) du Fokontany d'Ambohimanjaka

2.1.1. La précision géométrique des plans cadastraux numérisés

La précision du recalage des scans des plans cadastraux pose des problèmes pour la numérisation du parcellaire car de nombreuses feuilles ne se superposent pas entre elles. Les décalages observés visuellement varient entre 20 et 2 m.

Le principe du recalage adopté par la société ASIGMA est de redresser chaque feuille en s'appuyant sur le fond d'image IKONOS qui est une référence de qualité (c'est un produit « précision » qui est proposé par la société SPACE IMAGING pour une échelle minimale de 1 : 4800, qui est compatible avec l'échelle du 1 :5000 recommandée par le PNF).

Les difficultés rencontrées sont dues :

- ✓ au petit nombre de points de calage potentiels qu'il est possible de trouver entre une feuille cadastrale dont l'information date de 1935 et l'image satellitaire.
- ✓ A l'état même des plans (pliures, limites de parcelles peu lisibles, ...)
- ✓ les plans ne sont pas tous à la même échelle qui varie du 1:2000 au 1:10 000.
- ✓ certains plans sont composés de plusieurs feuilles collées entre elles
- ✓ des parcelles ont évolué dans le temps

Il apparaît donc difficile d'obtenir une meilleure précision. L'image IKONOS doit servir de référence lorsque le cartographe est confronté à un décalage important entre deux feuilles. Il choisit la feuille qui se superpose le mieux sur l'image.

L'équipe HARDI devra rédiger des fiches outil sur le scannage des feuilles cadastrales et le recalage des plans numérisés.

2.1.2. Les données attributaires des différentes couches du PLOF

Une réunion avec le PNF a permis de préciser les informations attributaires qui doivent être associées aux trois principales couches du PLOF initial. Elles figurent dans le dossier de métadonnées joint au présent rapport (ANNEXE 2).

2.1.3. Etat du PLOF initial

L'ensemble du domaine public (plan d'eau et routes) a été numérisé. Il reste néanmoins à intégrer des informations attributaires dans les différentes couches (nom des plans d'eau, ...).

Les trois couches parcellaires (parcelles titrées, parcelles en jugement et parcelles immatriculées au nom de l'Etat) ont pu être numérisées avant la fin de la mission.

Après un recoupement fastidieux avec les différents inventaires, sur le fokontany d'Ambohimanjaka les résultats sont les suivants.

Couche	Numérisées	Problèmes
Parcelles titrées	37	9 parcelles ne figurent pas dans les inventaires, 2 parcelles sans nom
Parcelles en jugement	30	2 parcelles sans nom
Parcelles immatriculées au nom de l'Etat	47	4 parcelles jugées et 1 parcelle titrée

Remarque : pour les parcelles jugées, il sera possible de faire une évaluation complète lorsque toute la commune aura été traitée.

2.1.4. Validation du PLOF par le PNF

La validation du PLOF initial par le PNF est une étape importante pour la mise en route du guichet foncier. Le PLOF initial du guichet de Miadanandriana est le premier qui n'est pas réalisé par le PNF. Les critères de validation n'étant pas connus, il est donc important de donner le maximum d'informations pour accompagner la remise du PLOF.

Il sera nécessaire de préparer un dossier qui sera joint aux fichiers des différentes couches :

- ✓ les fiches outils qui décrivent la méthodologie
- ✓ une note sur la qualité des informations
- ✓ le catalogue des métadonnées

2.1.5. La mise à jour du PLOF

Un cahier de transmission des informations foncière doit être réalisé par HARDI pour inscrire et archiver tous les changements qui peuvent intervenir (nouveau certificat produit par le guichet, nouveau titre pour le service des domaines, ...). Actuellement le service des domaines du district de Manjakandriana ne dispose pas des compétences nécessaires (en géomatique) pour réaliser les mises à jour.

Deux solutions s'offrent.

1/ l'agent du guichet foncier avant de détourner une parcelle en certificat doit s'assurer qu'elle n'empiète pas une parcelle déjà titrée. Pour cela il doit visualiser le plan cadastral numérisé et consulter le cahier de transmission.

2/ le district étant équipé d'un poste de SIG, il pourrait être envisagé de former un agent qui serait alors chargé de mettre à jour l'information nouvelle produite par le service des domaines et d'autre part d'intégrer l'information transmise par le guichet foncier.

Une fiche outil sur le cahier de transmission devra être réalisé par l'équipe HARDI.

2.1.6. Le cadastre citoyen

Tous les calques du cadastre citoyen réalisé par l'équipe d'HARDI ont été numérisés pour préserver cette information. Il est prévu de vectoriser ce parcellaire pour l'intégrer dans une couche SIG. Dans cette perspective il sera demandé à la société ASIGMA, qui a réalisé le

recalage des scans des feuilles cadastrales, de refaire la même prestation avec les fichiers numériques du cadastre citoyen.

La tâche devrait beaucoup plus facile puisque le parcellaire a été cartographié sur le fond d'image IKONOS.

2.1.7. Travail envisagé lors de la prochaine mission de suivi-évaluation

Evolution de l'application de gestion de l'information foncière

Pour que l'outil de gestion de l'information foncière soit opérationnel, il est nécessaire de le faire évoluer en prenant en compte les remarques et observations du PNF, qui a pu le visualiser lors des deux réunions qui se sont déroulées en octobre.

Outre des remarques de forme sur certains formulaires de saisie, certaines tables doivent être modifiées. Cependant l'évolution la plus importante concerne la gestion de l'affichage de la publicité qui ne devrait être activée par l'agent du guichet que lorsque le demandeur a payé la première tranche des frais de la procédure de certification, ce qui n'est pas le cas dans l'actuelle version.

Intégration du PLOF initial dans l'outil de gestion

Une fois le PLOF initial validé par le PNF, les différentes couches MAPINFO devront être intégrées dans l'outil de gestion. Il sera nécessaire de modifier le modèle d'organisation des couches d'informations (le fichier « miadanandriana.gmf ») pour prendre en compte les modifications demandées par le PNF, en particulier sur le domaine public (les routes), la couche « dotation » qui devra se nommer « parcelles immatriculées au nom de l'état » et l'information attributaire associée aux parcelles.

2.2. Le devenir des parcelles en dotation

2.2.1. Réunion avec Henri RAHARISON : 17/10/2006

L'objet de la réunion était de faire un point sur la procédure de dotation en cours. Il est à noter tout d'abord que le dossier demande est toujours entre les mains du Ministère pour signature. Il semble probable que cette situation pourrait être débloquée rapidement. En effet, il existe une forte volonté politique d'inaugurer un guichet foncier sur la Région d'Analamanga avant les élections. Cette inauguration devra donc intervenir avant le 5 novembre ou sera reportée au début de l'année de prochaine.

Après validation par le Ministre de la dotation, la procédure pourrait être la suivante :

1. Attribution du n° d'arrêté de dotation par la Primature : 48 heures,
2. Immatriculation et délivrance de nouveaux certificats de situation juridique par les Services Fonciers de Manjakandriana : 48 heures,
3. Délivrance d'actes de reconnaissance par le guichet foncier : 48 heures.

M. Raharison a également rappelé que les différents modes d'intervention du guichet foncier de la commune :

1. la délivrance un certificat foncier sur les parcelles appartenant propriété privée non titrée (parcelles n'ayant pas fait l'objet d'un jugement du tribunal terrier),
2. la délivrance d'un acte de reconnaissance locale sur les parcelles objet d'une dotation de l'Etat vers la Commune.

Toutes les parcelles ayant fait l'objet d'un jugement individuel collectif ou d'un titre ne rentreront pas dans le domaine de compétence du Guichet Foncier.

Sur les parcelles en dotation à la commune, la délivrance de l'Acte de reconnaissance locale n'est pas conditionnée par le bornage de celle-ci. Le bornage sera nécessaire si et seulement si le bénéficiaire souhaite faire transformer son Acte de reconnaissance en titre foncier.

Pour permettre au guichet foncier de délivrer ces actes de reconnaissances locales, l'article 2 l'arrêté de communal relatif aux fonctions du guichet foncier devra être modifié comme suit :

- gérer l'ensemble des mutations sur les parcelles non titrés et objet d'une dotation de l'Etat à la Commune,
- délivrer des certificats fonciers sur les parcelles relevant de la propriété privée non titrée,
- Conserver l'ensemble des documents fonciers,
- Services de proximité : délivrance d'informations foncières aux usagés.

Concernant cette dernière mission, il a été rappelé que le guichet foncier sera également à l'interface avec les Services Fonciers Régionaux pour la délivrance de certificats de situation juridique aux usagers.

Enfin, M. Raharison a demandé si il existait en France une loi sur la dématérialisation des informations foncières pour en avoir un exemplaire et si le pôle SFAT pourrait la lui communiquer.

2.2.2. Modification de l'arrêté communal attribuant compétence du guichet foncier de Miadanandriana

Au regard de la procédure de dotation, le guichet foncier de Miadanandriana se trouve pourvu d'une nouvelle prérogative impliquant une modification de l'arrêté communal du 12 novembre 2004 attribuant compétence du guichet foncier de Miadanandriana. Une nouvelle version a donc été rédigée par Hardi, discutée lors de la mission, validée par le PNF (ANNEXE 3) ; elle sera soumise au Maire très prochainement.

2.3. Programmation du PLOF communal.

Il reste encore près de 60% de la superficie de la commune à couvrir sur 13 fokontany.

Pour réaliser le travail :

- ✓ Tous les plans cadastraux ont été imprimés pour faciliter le travail d'identification des parcelles et de recoupement des informations

- ✓ L'inventaire des parcelles titrées, des parcelles en jugement et des parcelles immatriculées au nom de l'état doit être finalisé pour toutes les sections de la commune
- ✓ Il sera nécessaire de vérifier si la forêt d'Ambomanjaka fait partie du domaine public et doit être cartographiée
- ✓ La numérisation devra se faire sur les trois fichiers déjà existants
- ✓ La synthèse des inventaires déjà réalisés donne le tableau ci après
- ✓ Enfin la phase de validation du PLOF initial de la commune par le PNF devra être soigneusement préparée

Section	Nom de section	PVCB	PV du TTA		Matrice foncière		Livre foncier
		Inscrites au PVCB	Jugées Collectif	Jugées individuel	Nbre de titre cadastraux	Nombre de titre foncier	Nombre de titre foncier
A	Midanandriana	3 968	290	A faire	181	6	97
B	Ambohijanahary	1 502	209	A faire	Perdu	Perdu	67
C	Ambazaha	1 676	328	A faire	33	5	62
D	Masombahiny	1 671	123	A faire	29	2	54
E	Miadamanjaka	2 976	344	174	203	84	99
F	Imerinavo	2 297	388	A faire	79	13	75
G	Ambohipeno	2 231	280	314	138	45	130
Inconnue							18
Total		16 321	1 962		663	155	602

3. Eléments pour la construction de l'étape 2

3.1. Un nouveau partenaire : Le SIF

3.1.1. Présentation du SIF

3.1.1.1. Mission de la plateforme SIF

Les domaines d'intervention de SIF concernent tout ce qui a trait à l'acquisition foncière et à la sécurisation foncière à Madagascar. Elle a pour vocation de fédérer les différents opérateurs de la Société Civile intervenant dans le foncier pour être force de proposition auprès de l'administration en charge du foncier. Elle vise également à faciliter l'accès à la propriété foncière de la population, à jouer le rôle d'interface entre l'administration foncière et la société civile.

Cette structure est donc un cercle de réflexions et d'échanges entre ces différents acteurs de développement qui permet de faire remonter l'expérience de terrain pour alimenter, de renforcer et d'ajuster le processus de réforme foncière. Elle doit permettre :

- L'adaptation de la législation foncière
- L'évaluation des impacts économiques et sociales de la réforme,
- L'évaluation et la capitalisation des projets en cours.

3.1.1.2. Membres de la plateforme SIF

Les membres de la plate-forme sur le foncier sont des organismes à structure faïtières¹, des organismes non gouvernementaux nationaux ou de société oeuvrant sur le foncier et/ou pour le développement rural et l'environnement. Ces structures interviennent exclusivement en milieu rural dans des domaines divers :

- Formation de paysans,
- Structuration de filière et de coopérative,
- Santé,
- Réflexion sur la politique agricole,
- Appui à sécurisation foncière.

Ces membres sont au nombre de 13 :

- FIFATA (confédération des organisations faïtières régionales) : représentant 80 000 paysans dans la zone du Vakinankaratra
- HARDI (ONG Antananarivo / Miadanandriana) : 1000 ménages ou paysans concernés,
- Réseau SOA (Syndicat des Organisations Agricoles) : sur 9 régions, il fédère 10 organisations paysannes représentant 10 000 ménages,
- BV Lac Alaotra (Projet de développement Ambatondrazaka),
- VFTM (Fédération d'OP Menabe) : représentant 800 paysans
- FFTS (Fédération d'OP Sofia), 300 ménages concernés
- VOMBO (Fédération d'OP Bongolava), 12000 membres
- FIFATAM (Fédération d'OP Amoron'i Mania) : 9000 membres
- Projet FERT Fianarantsoa (ONG International Fianarantsoa),
- Projet FERT Ihorombe
- VFTV (Fédération d'OP Vakinankaratra) : représentant 13000 paysans
- TELOMIOVA (Société privée Antananarivo)
- FTM/CPM (Firaisankinan'ny Tantsaha eto Madagaikara/Coalition Paysanne de Madagascar) : représentant 40000 paysans dans les 22 régions de Madagascar.

1

3.1.1.3. Les sites d'intervention des membres du SIF

ONG membres du SIF
 Bailleurs potentiels
 Financements acquis

N°	Type de sécurisation	Commune	Région	ONG SIF	Bailleur	Opérateur autre que SIF
1	Guichet foncier	Miadanandriana	Analamanga	HARDI	Région Réunion, ILC, UE	Pôle de compétences SFAT
	Guichet foncier environnement	Moramanga	Alaotra Mangoro	HARDI	Région Rhône-Alpes, CCFD	
2	Guichet foncier	Faratsiho	Vakinankaratra	VFTV ²	MCA	
	Facilitation de demande de titre	Betafo ANTSIRABE II			FERT	
3	Guichet foncier	Ankilizato	Menabe	VFTM ³	FIDA	
	ODOC	Mahabo Belo/Tsiribihina Mandabe Morondava			FERT SAHA Menabe	
4	Guichet foncier	Antanifotsy	Vakinankaratra	VFTV	MCA, Région Réunion, UE, Coopération décentralisée	
	Guichet foncier	Amparafaravola OPCI	Alaotra Mangoro	Projet BV Lac		CIRAD
6	Facilitation de demandes de titre	Bealanana Mandritsara Antsohihy	Sofia	FFTS	FERT	
7	Facilitation de demandes de titres	Bemahatazana Ambararatabe Ambalanirana Bevato Firavahana Sakay	Bongolava	Vombo		
8	ODOC	Ambositra Ambatofinandrahana Soavina Ambondromisotra Fandriana	Amoron' mania	FIFATAM ⁴	FERT	
9	ODOC	Ikalamavony Fianarantsoa I Fianarantsoa II Sahambavy Ambohimahasoa	Matsiatra Ambony	Projet FERT Fianarantsoa	UE MAE France FERT	
	ODOC	Ambatolahy Zazafotsy Ivohibe Iakora	Ihorombe	Projet FERT Ihorombe	UE MAE France FERT	

3.1.2. Le Financement de la Plateforme SIF : Identification des priorités et allocation des ressources

Land Coalition par l'intermédiaire de Michael TAYLOR était présent à Madagascar du 8 au 16 octobre. Cette mission avait en outre pour but de définir les grandes actions d'un financement de 85 000 dollars mis à disposition par l'Inter-Coopération Suisse à destination de la Plateforme SIF.

² FIFATA régional, Vakinankaratra

³ FIFATA régional, Menabe

⁴ FIFATA régional

Une réunion a donc été organisée le 16 octobre, en présence des différents représentants (dirigeants et paysans) de la Plateforme SIF, afin de fixer les grands axes de ce financement. Dans un esprit participatif, tous les intervenants ont pu prendre la parole pour définir tout d'abord les actions principales du SIF pour ensuite définir les priorités.

Les actions définies par ordre de priorité étaient les suivantes :

1. Mise à disposition des moyens matériels pour le fonctionnement du CIF,
2. Renforcement des capacités au niveau national : embauche d'un chargé de mission,
3. Renforcement le CIF au niveau local : Formation des membres et collecte d'information sur le terrain,
4. Publicité et sensibilisation : mise en place d'un système de communication et renforcement de la communication entre le CIF et le niveau national,
5. Appui à l'autonomisation des guichets fonciers : HARDI Miadanandriana,
6. Echange au niveau politique sur les expériences des pays en matière foncière : intégration dans le réseau Afrique austral,
7. Mise en place d'un fond de garantie pour l'immatriculation ou la certification foncière.

Seule la dernière action n'a pas été retenue et l'ensemble de ces actions ont été regroupées en trois composantes :

1. Fonctionnement de la Plateforme : 48 000 \$,
2. Appui au guichet foncier de Miadanandriana : 25 000 \$,
3. Echange au niveau international : 12 000 \$.

D'autres bailleurs seront amenés à appuyer la Plateforme SIF et apporter un soutien financier. Chacun des membres devra au niveau de sa zone d'intervention réaliser la sensibilisation de la population. FERT pourra prendre en charge le salaire de la secrétaire. Enfin, le pôle SFAT s'est proposé d'appuyer les membres du SIF en formation sur les terrains qu'il investit et en échanges internationaux.

Des échanges ont permis de préciser l'allocation du financement. Un budget est en cours de finalisation par HARDI.

3.1.3. Relations entre le SIF et le PNF

Une rencontre a ensuite été organisée, durant l'après midi, entre les membres du SIF et le PNF. Après la présentation du travail réalisé dans la matinée, les représentants du PNF ont fait part de leur volonté d'intégrer le SIF aux discussions en cours à leur niveau. Il a également demandé que la plateforme s'ouvre à de nouveaux membres afin d'améliorer la représentativité de la Société Civile.

Le SIF a été informée de la création du Comité d'orientation et de suivi du PNF. Cette instance accueillera environ une vingtaine de membres parmi lesquels on trouvera des représentants de l'Etat, des opérateurs, des bailleurs. La Société Civile participera également à travers deux représentants.

Enfin, le PNF a déclaré qu'une plateforme de la Société Civile pour la sensibilisation à la réforme foncière était en cours de constitution. Elle devrait bénéficier d'un autre financement de la Coopération Suisse. Le SIF devra donc prendre contact avec cette nouvelle structure afin

d'obtenir plus de détails sur leurs actions et d'évaluer les modalités de coopération ou de fusion entre ces deux plateformes.

3.1.4. Les interactions envisagées avec le pôle de compétences SFAT

3.1.4.1. Echanges dans le cadre de formations

Dans le cadre de futures missions d'expertises du Pôle SFAT à Madagascar, l'équipe pourra se constituer de plusieurs membres du SIF. Les membres du SIF seront donc associés à un expert du Pôle SFAT et bénéficieront donc d'une formation action sur la durée de la mission.

3.1.4.2. Echanges avec les autres membres de la société civile impliqués dans les questions foncières en Afrique Australe

Le financement Land Coalition prévoit la participation de membres du SIF à des rencontres international sur le thème du foncier. Il est ainsi programmé que deux membres du SIF se rendent à l'assemblée générale de Land Coalition en avril 2007.

3.1.4.3. Echanges avec les institutions réunionnaises partenaires du pôle de compétences SFAT

Dans le cadre l'étape 2 du projet SFAT, des délégations d'agents et d'opérateurs malgaches pourraient accueillir à la Réunion pour rencontrer les institutions Réunionnaises en charge du foncier pour permettre l'échange d'expérience et la formation.

3.2 Point sur l'évolution des autres pistes de collaboration de SFAT pour l'étape 2

3.2.1. Appui au Guichet foncier de Miadanandriana

Les discussions autour du projet du SIF ont permis de réfléchir également à l'intervention à venir sur le guichet de Miadanandriana. Le constat est que le guichet ne se mettra en place à l'échelle de la commune que début 2007. Il apparaît nécessaire de maintenir un effort pour accompagner la commune dans la mise en route du guichet, au moins pendant l'année 2007, notamment en continuant de financer les salaires des deux agents du guichet.

En 2007, un certain nombre d'actions pourrait être mis en œuvre pour consolider le fonctionnement du guichet, envisager sa gestion au niveau communal et évaluer son appropriation comme outil de développement par les élus locaux.

Des pistes de travail pertinentes concernent :

- ✓ Le processus d'autonomisation financière et de gestion par la commune du guichet
- ✓ Un suivi des échanges d'informations entre le guichet et les services fonciers du district, avec un accent sur la mise à jour de l'information foncière

- ✓ Un bilan des processus de certification (quel fokontany, quel type d'agriculteur, quel type de parcelle - riz ou eucalyptus-, quel impact sur le titrage, ...)
- ✓ Un travail d'animation auprès des élus communaux et de la population sur l'utilisation du guichet (et des informations qu'il collecte) pour des enjeux d'aménagement du territoire. Identifier un enjeu important et pertinent
- ✓

3.2.2. Appui au Guichet(s) foncier(s) de Moramanga : entretien avec M. Alain BERTRAND de l'URP Forêt et Biodiversité

Objet de l'entretien :

Identification des pistes de cofinancement et de partenariat pour le montage de la phase 2 du projet

Thèmes abordés :

Projet GEFORCOM :

L'URP Forêts et biodiversité vient de remporter un projet de 2,5 millions d'euros sur 4 ans financé par l'Union Européenne intitulé GEFORCOM. Les financements devraient être disponibles dès le mois de décembre 2006.

Ce projet envisage une intervention coordonnée sur le Mali, le Niger et Madagascar. A Madagascar, il concerne plus particulièrement le district de Moramanga (commune d'Andaingo) et celui de Mahajanga.

L'hypothèse de base du projet est que la gestion durable des ressources repose sur l'établissement de relations viables et durables entre les communautés villageoises et la commune.

Deux axes apparaissent prioritaires pour ce qui concerne l'intervention dans la commune d'Andaingo :

- ⇒ La gestion concertée des ressources forestières
 - Quelles sont les modalités de gestion des plantations d'eucalyptus ?
 - Quelles sont les modalités d'implantation des migrants et de l'exploitation des lambeaux de forêts naturelle qui s'établissent dans l'Ouest de la commune et qui, il y a encore peu de temps relevaient de l'autorité des chefs de kijana ?
 - Quels sont les impacts sur la gestion des pâturages ?
- ⇒ La valorisation des produits de la forêt
 - A partir des plantations d'eucalyptus existantes, il est envisagé la production d'électricité par cogénération. La commune dispose actuellement d'un réseau électrique au gasoil, peu rentable. En produisant de l'électricité grâce à l'exploitation des eucalyptus, il pourrait être possible d'accroître les revenus des exploitants (qui trouveraient des débouchés immédiats) tout en

- rationalisant l'exploitation des ressources et le développement du territoire communal.
- Installation d'une scierie et des séchoirs (bois d'œuvre eucalyptus + forêt naturelle)

Le PNF a déjà sollicité l'URP forêt Biodiversité sur les questions de foncier-forestier. Dans le contexte du projet GEFORCOM il peut être envisagé de pouvoir financer une partie de la mise en place d'un guichet foncier dans la commune d'Andaingana. Les questions liées à la gestion des forêts seraient abordées dans le cadre de la réalisation d'un PLOF. Les questions liées à la spécificité du foncier forestier pourraient enrichir les réflexions du SIF et du PNF en vue de l'alimentation les discussions devant conduire à la révision du cadre normatif sur ce foncier spécifique.

Le projet FFEM

Une action similaire de mise en place d'un guichet foncier forestier pourrait également être conduite en 2008 dans la commune de Vohimena (Nord Ouest du district de Moramanga). Un travail concernant la mise en place de la SFR a déjà été conduit dans le cadre d'INTERREG SFAT, action 3 (voir rapport sur le site internet). Une procédure simplifiée pourrait permettre d'insérer le périmètre de la SFR dans le PLOF de cette commune, ceci en vue de la mise en place également d'un guichet foncier.

Notons cependant que le projet FFEM s'arrête fin 2008.

Nous avons convenu avec Alain de lui envoyer un plan de financement sur la mise en place d'un guichet foncier communal afin qu'il puisse nous faire part des lignes susceptibles être prises en charge par les projets dont la gestion est assurée par l'URP.

3.2.3. Appui au Guichet foncier Antanifotsy

La perspective d'une intervention sur ce terrain repose sur une demande politique conjointe des communes jumelées de la Possession (Réunion) et d'Antanifotsy (Madagascar).

La fédération de paysans VFTV (membre du SIF) est fortement impliquée sur cette zone. Un partenariat pourra donc être envisagé afin qu'elle bénéficie de formation-action lors de l'intervention du Pôle SFAT sur ce terrain.

3.2.4. Entretien avec M. Gilon Meixner du SCAC

Objet de l'entretien :

Identification des pistes de cofinancement pour le montage de la phase 2 du projet

Thèmes abordés :

L'entretien a débuté par différentes présentations :

- La réforme du foncier à Madagascar,
- Les 4 composantes du projet actuel,
- Le financement INTERREG et ses contraintes (recherche de cofinancements),
- Les pistes pour la phase 2 du projet.

Pour M. Gilon Meixner, les pistes Fazsoi et Sainte-Marie ne lui sont pas apparues pertinentes. En effet, il lui semble que l'armée n'est pas un acteur légitime et expérimenté en matière de coopération tandis que le terrain de Sainte-Marie comporte trop d'enjeux politiques pour être mené à bien.

En matière de financement direct, le SCAC dispose de fonds tel que le FSD pour financer directement des projets de coopération. Par contre, il ne lui semble pas actuellement opportun de les mobiliser sur des porteurs de projets Réunionnais. Il constate qu'actuellement la Réunion est fortement présente en matière de coopération sur la Grande Ile. Pour lui, il s'agirait d'attendre le terme de ces projets avant de relancer de nouvelles actions. Par ailleurs, il note qu'un certain nombre de ces projets font l'objet de sérieux dysfonctionnements et il a remis en cause le professionnalisme de certains acteurs réunionnais en matière de coopération.

Concernant les fonds de coopération décentralisés, il existe des fonds, auprès du SCAC, mobilisables par une collectivité décentralisée sous réserve d'une participation financière de celle-ci. La mise à disposition de personnels pour le projet peut être considérée comme contribution de la collectivité. Sur ce point, il s'est engagé à envoyer au pôle SFAT plus de détails concernant les mécanismes de mobilisation de ce genre de fonds.

M. Gilon Meixner pourrait également appuyer le Pôle SFAT dans la recherche de financements auprès de collectivités en France. Le Pôle SFAT est pour lui un instrument permettant de définir et de mettre en œuvre des projets de coopération. Dans ce sens, des collectivités françaises sont généralement intéressées à déléguer, à des structures spécialisées en coopération, des fonds de coopération dont elle dispose. En effet, les collectivités ne présentent généralement pas les compétences nécessaires pour intervenir dans le domaine.

4. ANNEXES

4.1. Fiche Outil inventaire des informations foncières constitutives du PLOF initial

FICHE OUTIL :																																																													
Inventaire des informations foncières constitutives du PLOF initial																																																													
Objectif stratégique global																																																													
Il s'agit de faire de faire l'inventaire de l'ensemble des informations foncières constitutives du PLOF initial. Détenues par les Services Fonciers Régionaux, cet inventaire permet par la suite d'identifier l'espace de compétence du guichet foncier.																																																													
Objectifs opérationnels																																																													
<p>→ Inventorier l'ensemble des informations contenues par les différents documents des Services Fonciers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Scannage et calage des planches cadastrales sur l'image satellite (voir la fiche outil correspondante) ○ Inventaires des informations sur l'ensemble des parcelles ayant fait l'objet d'un jugement du tribunal terrier ou d'un titre foncier (PV des jugements individuels et collectifs du TTA, Matrice foncière et livre foncier) 																																																													
Matériel et ressources mobilisées																																																													
<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur portable • Papier 		<ul style="list-style-type: none"> • Par paire d'opérateur : <ul style="list-style-type: none"> ○ une personne qui dicte, ○ une personne pour la saisie. 																																																											
Description et contenu/ Modalités																																																													
<p>Pour la réalisation du PLOF initial sur une commune cadastrée mais dont la procédure n'a pas aboutie sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire de faire l'inventaire des parcelles ayant fait l'objet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'un jugement du tribunal terrier contenue dans les PV collectif et individuelle du tribunal terrier ambulante, 2. d'un titre cadastrale dans les matrices cadastrales, 3. d'un titre foncier dans le livre foncier. <p>Tous ces documents sont détenus au niveau des Services des Domaines de la Circonscription.</p> <p>Le tableau suivant récapitule l'ensemble des informations à collecter par type de document.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Information</th> <th colspan="2">Jugement du tribunal terrier</th> <th rowspan="2">Matrice foncière</th> <th rowspan="2">Livre foncier</th> </tr> <tr> <th>Jugement collectif</th> <th>Jugement individuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Date de l'acte</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> </tr> <tr> <td>Section cadastrale</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> </tr> <tr> <td>N° cadastral</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> </tr> <tr> <td>N° de titres</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> </tr> <tr> <td>N° de livre foncier</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">√</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° de matrice cadastrale</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">√</td> </tr> <tr> <td>Surface / Contenance</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> </tr> <tr> <td>Nom du propriétaire et affiliation</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> </tr> <tr> <td>Consistance</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> </tr> <tr> <td>Fokontany, village et lieu dit</td> <td></td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> <td style="text-align: center;">√</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les informations suivantes devront être rentré dans les tables des couches SIG correspondante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - couche jugement collectif, - couche jugement individuel, - couche matrice foncière, - couche titres foncières. 					Information	Jugement du tribunal terrier		Matrice foncière	Livre foncier	Jugement collectif	Jugement individuel	Date de l'acte	√	√	√	√	Section cadastrale	√	√	√	√	N° cadastral	√	√	√	√	N° de titres			√	√	N° de livre foncier			√		N° de matrice cadastrale				√	Surface / Contenance			√	√	Nom du propriétaire et affiliation	√	√	√	√	Consistance	√	√	√	√	Fokontany, village et lieu dit		√	√	√
Information	Jugement du tribunal terrier		Matrice foncière	Livre foncier																																																									
	Jugement collectif	Jugement individuel																																																											
Date de l'acte	√	√	√	√																																																									
Section cadastrale	√	√	√	√																																																									
N° cadastral	√	√	√	√																																																									
N° de titres			√	√																																																									
N° de livre foncier			√																																																										
N° de matrice cadastrale				√																																																									
Surface / Contenance			√	√																																																									
Nom du propriétaire et affiliation	√	√	√	√																																																									
Consistance	√	√	√	√																																																									
Fokontany, village et lieu dit		√	√	√																																																									
Indicateurs de suivi																																																													
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parcelles enregistrées, 																																																													

Atouts de l'outil	Contraintes de l'outil
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une partie des documents détenus par les Services Fonciers peut être détruite

4.2. Métadonnées du Plan Local d'Occupation Foncière (PLOF) de la commune de Miadanandriana

Identification

Titre :

Plan local d'occupation foncière de la commune de Miadanandriana

Rédaction de la Fiche :

HARDI et Interreg-sfat

Organisme de l'éditeur :

HARDI

Création :

19 Octobre 2006

Modification :

XX Octobre 2006

Présentation des données

Description:

Cartographie des parcelles cadastrées sur la commune de Miadanandriana

Emprise géographique:

Commune de Miadanandriana

Date de validation :

Xx 2006

Date de livraison :

Xx 2006

Documents de référence :

- ✓ Plans cadastraux du service topographique
- ✓ Livres fonciers, matrice cadastrale et PVCB du service des domaines du chef lieu de district de Manjakandriana

Description des données

Données numériques :

Nom	Définition
bande-XXX-321	Image Ikonos
Nom section- feuille-xx	plans cadastraux numérisés
Commune	Carte de la commune de Miadanandriana
Fokontany	Carte des fokontany de Miadanandriana
Route secondaire	Carte des routes secondaires et des pistes
riv_lac	Carte des cours d'eau et lacs
Parcelles titrées	Carte des parcelles titrées
Parcelles en jugement	Carte des parcelles en jugement
Parcelles immatriculées au nom de l'Etat	Cartes de parcelles immatriculées au nom de l'état

Type de données :

Nom	Type	Format de livraison
Bande-XXX-321	Raster	Géotif, ecw
Nom section- feuille-xx	Raster	Géotif, ecw
Commune	Polygone	.tab, Mapinfo
Fokontany	Polygone	.tab, Mapinfo
Route secondaire	Polyligne	.tab, Mapinfo
riv_lac	Polygone	.tab, Mapinfo
Parcelles titrées	Polygone	.tab, Mapinfo
Parcelles en jugement	Polygone	.tab, Mapinfo
Parcelles immatriculées au nom de l'Etat	Polygone	.tab, Mapinfo

Généalogie :

- ✓ Recalage des fichiers issues de la numérisation des plans cadastraux sur le fond d'image IKONOS (produit précision ; 1 :5000)
- ✓ Cartes de la commune et des fokontany produites par HARDI
- ✓ Numérisation des parcelles cadastrales par photo-interprétation à l'écran des plans cadastraux
- ✓ Numérisation du domaine public (route et plans d'eau) par photo-interprétation à l'écran de l'image IKONOS
- ✓ Collecte des informations attributaires des parcelles à partir des inventaires des livres fonciers et des PVCB du service des domaines

Système de projection :

Gauss Laborde Madagascar (métrique)

Echelle d'utilisation minimale :

1 / 5 000

Contenu des données :

Commune		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
nom	Nom de la commune	Caractère
Fokontany		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Nom	Nom du fokontany	Caractère
superficie	Surface du fokontany (km²)	
route_second_lab		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Nature	Caractéristique de la route	Caractère
longueur	Longueur de la route (m)	entier
riv_lac		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Nature	Type de plan d'eau	Caractère
nom	Nom du plan d'eau	Caractère
Parcelles titrées		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Lieu dit	Nom du lieu dit	Caractère
Livre vol.	N° du livre	Entier
N°parcelle	N° parcelle cadastrale	Entier
N°titre	N° du titre foncier	Caractère
Nom	Nom du propriétaire	Caractère
Prénom	prénom du propriétaire	Caractère
Surface inscrite	Surface inscrite dans le titre (are)	Flottant
Surface sig	Surface calculée par Mapinfo (are)	Flottant
Consistance	occupation de la parcelle	Caractère
Charge		Caractère
Parcelles en jugement		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
N°parcelle	N° parcelle cadastrale	Entier
N°titre	N° du titre cadastral	Caractère
Nom	Nom du propriétaire	Caractère
Prénom	prénom du propriétaire	Caractère
Surface inscrite	Surface inscrite dans le jugement (are)	Flottant
Surface SIG	Surface calculée par Mapinfo (are)	Flottant
Consistance	occupation de la parcelle	Caractère
Parcelles immatriculée au nom de l'Etat		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Section	N° de la section cadastrale	Caractère
Num parcelle	Numéro cadastral de la parcelle	Caractère
Consistance	occupation de la parcelle	Caractère
Surface	Surface inscrite dans le titre (are)	Flottant

Métadonnées du plan local d'occupation foncière de la commune de Miadanandriana

Identification

Titre :

Plan local d'occupation foncière de la commune de Miadanandriana

Rédaction de la Fiche :

HARDI et Interreg-sfat

Organisme de l'éditeur :

HARDI

Création :

19 Octobre 2006

Modification :

XX Octobre 2006

Présentation des données

Description:

Cartographie des parcelles cadastrées sur la commune de Miadanandriana

Emprise géographique:

Commune de Miadanandriana

Date de validation :

Xx 2006

Date de livraison :

Xx 2006

Documents de référence :

- ✓ Plans cadastraux du service topographique
- ✓ Livres fonciers, matrice cadastrale et PVCB du service des domaines du chef lieu de district de Manjakandriana

Description des données

Données numériques :

Nom	Définition
bande-XXX-321	Image Ikonos
Xfeuille-X-X	plans cadastraux numérisés
Commune	Carte de la commune de Miadanandriana
Fokontany	Carte des fokontany de Miadanandriana
Route secondaire	Carte des routes secondaires et des pistes
riv_lac	Carte des cours d'eau et lacs
Parcelles titrées	Carte des parcelles titrées
Parcelles en jugement	Carte des parcelles en jugement
Parcelles immatriculées au nom de l'Etat	Cartes de parcelles immatriculées au nom de l'état

Type de données :

Nom	Type	Format de livraison
Bande-XXX-321	Raster	Géotif, ecw
XFeuille-X-X	Raster	Géotif, ecw
Commune	Polygone	.tab, Mapinfo
Fokontany	Polygone	.tab, Mapinfo
Route secondaire	Polyligne	.tab, Mapinfo
riv_lac	Polygone	.tab, Mapinfo
Parcelles titrées	Polygone	.tab, Mapinfo
Parcelles en jugement	Polygone	.tab, Mapinfo
Parcelles immatriculées au nom de l'Etat	Polygone	.tab, Mapinfo

Généalogie :

- ✓ Recalage des fichiers issues de la numérisation des plans cadastraux sur le fond d'image IKONOS (produit précision ; 1 :5000)
- ✓ Cartes de la commune et des fokontany produites par HARDI
- ✓ Numérisation des parcelles cadastrales par photo-interprétation à l'écran des plans cadastraux
- ✓ Numérisation du domaine public (route et plans d'eau) par photo-interprétation à l'écran de l'image IKONOS
- ✓ Collecte des informations attributaires des parcelles à partir des inventaires des livres fonciers et des PVCB du service des domaines

Système de projection :

Gauss Laborde Madagascar (métrique)

Echelle d'utilisation minimale :

1 / 5 000

Contenu des données :

Commune		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
nom	Nom de la commune	Caractère
Fokontany		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Nom	Nom du fokontany	Caractère
Superficie	Surface du fokontany	Flottant
route_second_lab		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Nature	Caractéristique de la route	Caractère
Longueur	Longueur de la route (mètre)	Flottant
riv_lac		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Nature	Type du plan d'eau	Caractère
nom	Nom du plan d'eau	Caractère
Parcelles titrées		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Lieu dit	Nom du lieu dit	Caractère
Livre vol.	N° du livre	Entier
N°parcelle	N° parcelle cadastrale	Entier
N°titre	N° du titre foncier	Caractère
Nom	Nom du propriétaire	Caractère
Prénom	prénom du propriétaire	Caractère
Surface inscrite	Surface inscrite dans le titre (ares)	Flottant
Surface sig	Surface calculée par Mapinfo (ares)	Flottant
Consistance	occupation de la parcelle	Caractère
Charge		Caractère
Parcelles en jugement		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
N°parcelle	N° parcelle cadastrale	Entier
Nom	Nom du propriétaire	Caractère
Prénom	prénom du propriétaire	Caractère
Surface inscrite	Surface inscrite dans le jugement (ares)	Entier
Surface SIG	Surface calculée par Mapinfo (ares)	Flottant
Consistance	occupation de la parcelle	Caractère
Parcelles immatriculées au nom de l'Etat		
Champ	Définition	Type
N°ID	Identifiant mapinfo	Entier
Section	N° de la section cadastrale	Caractère
N°parcelle	N° parcelle cadastrale	Entier
Consistance	occupation de la parcelle	Caractère
Surface SIG	Surface calculée par Mapinfo (ares)	

Fichiers image Ikonos

Nom	Coordonnées nord ouest	Coordonnées sud-est
Bande 000_321	536897.75 ; 786695.64	542883.26 ; 774159.14
Bande 100_321	542779.63 ; 786744.77	548765.58 ; 774207.94
Bande 200_321	548661.89 ; 786791.58	554419.88 ; 774256.58

Fichiers cadastres numérisés

section	dit	Nom feuille	échelle
A	Miadanandriana	A_Feuille_1-7	1/5000
A	Miadanandriana	A_Feuille_2-7	1/2000
A	Miadanandriana	A_Feuille_3-7	1/1000
A	Miadanandriana	A_Feuille_4-7	1/1000
A	Miadanandriana	A_Feuille_4-7_DM	1/1000
A	Miadanandriana	A_Feuille_6-7	1/1000
A	Miadanandriana	A_Feuille_6-7_DM	1/1000
A	Miadanandriana	A_Feuille_7-7	1/2000
B	Ambohijanahary	B_Feuille_1-12	1/5000
B	Ambohijanahary	B_Feuille_2-12	1/5000
B	Ambohijanahary	B_Feuille_5-12	1/5000
B	Ambohijanahary	B_Feuille_6-12_GAUCHE	1/2000
B	Ambohijanahary	B_Feuille_7-12	1/2000
B	Ambohijanahary	B_Feuille_10-12	1/2000
B	Ambohijanahary	B_Feuille_11-12	1/1000
B	Ambohijanahary	B_Feuille_12-12	1/1000
C	Ambazaha	C_Feuille_1-6	1/5000
C	Ambazaha	C_Feuille_2-6	1/2000
C	Ambazaha	C_Feuille_3-6	
C	Ambazaha	C_Feuille_4-6	1/2000
C	Ambazaha	C_feuille_5-6	1/2000
C	Ambazaha	C_Feuille_6-6	1/1000
D	Masombahiny	C_Feuille_1_5	1/2000
D	Masombahiny	C_Feuille_2_5	1/2000
D	Masombahiny	C_Feuille_3_5	1/2000
D	Masombahiny	C_Feuille_4_5	1/2000
D	Masombahiny	C_Feuille_5_5	1/2000
E	Miadamanjaka	E_Feuille_1_8	1/2000
E	Miadamanjaka	E_Feuille_2_8	1/5000
E	Miadamanjaka	E_Feuille_2_8_DM	1/5000
E	Miadamanjaka	E_Feuille_3_8	1/2000
E	Miadamanjaka	E_Feuille_5_8_DROITE	1/2000
E	Miadamanjaka	E_Feuille_5_8_GAUCHE	1/2000
E	Miadamanjaka	E_Feuille_6_8	1/2000
E	Miadamanjaka	E_Feuille_8_8	1/2000
F	Imerinarivo	F_Feuille	1/2000
F	Imerinarivo	F_Feuille_1_3	1/2000
F	Imerinarivo	F_Feuille_2_3	1/2000
F	Imerinarivo	F_Feuille_3_3	

G	Ambohimpeno	G_Feuille	1/10000
G	Ambohimpeno	G_Feuille_1_9	
G	Ambohimpeno	G_Feuille_2_9	1/2000
G	Ambohimpeno	G_Feuille_3_9	1/2000
G	Ambohimpeno	G_Feuille_4_9	1/2000
G	Ambohimpeno	G_Feuille_5_9	1/5000
G	Ambohimpeno	G_Feuille_5_9_DM	
G	Ambohimpeno	G_Feuille_6_9	1/2000
G	Ambohimpeno	G_Feuille_7_9_Droite	1/2000
G	Ambohimpeno	G_Feuille_7_9_Gauche	1/2000
G	Ambohimpeno	G_Feuille_8_9_Av	
G	Ambohimpeno	G_Feuille_8_9-Av	
G	Ambohimpeno	G_Feuille_6_9	
G	Ambohimpeno	G_Feuille_9_9_Droite	1/2000
G	Ambohimpeno	G_Feuille_9_9_Gauche	1/2000

4.3. Proposition d'arrêté communal

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

PROVINCE AUTONOME ANTANANARIVO
REGION ANALAMANGA
COMMUNE RURALE DE MIADANANDRIANA

Délibération N° PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA
DELIBERATION N° 20/CR – MDR/00/04 DU 12 Novembre 2004 CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU
GUICHET FONCIER AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE MIDANANDRIANA

Du Conseil Communal de la Commune Rurale de Miadanandriana, réuni le :.....

Suivant convocation du.....

Le Conseil Communal de la Commune Rurale de Miadanandriana,

Vu la constitution,

Vu la loi 94-007 du 26 Avril 1995 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des CTD

Vu la loi 94-008 du 26 Avril 1995 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des CTD ;

Vu la proposition du Maire,

Vu l'exposé des conseillers

Après avoir délibéré à l'unanimité, par les conseillers présents.....

Adopte la modification de l'article 2 de la délibération N° 20/CR – MDR/00/04 du 12 Novembre 2004 suivante :

Article 1 : Les attributions du Guichet fonciers sont modifiées comme suit:

- Délivrer des certificats fonciers sur les propriétés privées non titrées relevant du territoire de la commune
- Gérer les transactions sur les parcelles mentionnées ci-dessus
- Préparer les actes relatifs aux transactions et le transfert de droits aux particuliers sur les parcelles relevant de la propriété privée titrée au nom de la commune.
- Archiver tous les documents fonciers établis au niveau du guichet
- Assurer l'interface entre la commune et le service des Domaines sur les questions foncières
- En qualité de service foncier de proximité, mettre à disposition des citoyens les informations foncières publiques en sa possession

Article 2 : Cet arrêté entre en vigueur dès sa publication

Ont signé au registre du procès verbal de séance, tous les membres présents.

Fait et délibéré à Miadanandriana, le

Le Président du Conseil Communal,

Le Maire